



RELEVÉ DE DÉCISION COMMISSION RÉGIONALE D'APPEL RÉGLEMENTAIRE

Présents : ZUCHELLO Serge (Président), AYMARD Roger, BOISSET Bernard, MARCE Christian, VINCENT Jean-Claude, BOISSON Pierre, CHENE André et GROUILLER Hubert.

Assistent : BROLLES Julie (Juriste en contrat d'apprentissage) et THIERRY Cédric (Juriste stagiaire).

REUNION DU 28 MARS 2023

DOSSIER N°42R : Appel de S.C. BRON TERRAILLON PERLE en date du 16 février 2023 contre une décision prise par la Commission d'Appel du District de Lyon et du Rhône lors de sa réunion en date du 06 février 2023 ayant décidé de leur donner match perdu par pénalité et d'en reporter le gain à l'A.S. VILLEURBANNE EV. LYONNAIS pour avoir fait jouer un joueur non qualifié.
Rencontre : S.C. BRON TERRAILLON PERLE / A.S. VILLEURBANNE EV. LYONNAIS du 19 novembre 2022 (U20 Départemental 2 du 19 novembre 2022).

La Commission Régionale d'Appel, vidant son délibéré,

- Confirme la décision prise par la Commission d'Appel du District de Lyon et du Rhône lors de sa réunion en date du 06 février 2023.
- Met les frais d'appel inhérent à la présente procédure d'un montant de 90 euros à la charge du S.C. BRON TERRAILLON PERLE.

ATTENTION : le document ci-dessus permet de prendre connaissance des décisions de la Commission Régionale d'Appel, à titre informatif, et ne remplace pas la décision motivée qui est notifiée aux parties par courrier électronique ultérieurement. .

